



Le + syndical Fédération de la métallurgie



Paris, le 29 Mars 2009 Confédération Française de l'Encadrement CGC Communiqué de presse.

## AG ALU Que les actionnaires jouent leur rôle !

Le 29 Mai se tiendra l'Assemblée Générale des actionnaires ALCATEL-LUCENT. Les projets de résolution sont parus au Bulletin Officiel des Annonces Légales. La CFE-CGC ALCATEL-LUCENT attire l'attention des actionnaires sur les projets de résolution suivants :

**Projet de Treizième résolution** (Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce en faveur du Président concernant l'attribution gratuite d'actions). — L'Assemblée générale ... approuve les engagements pris par la société en faveur de M. Philippe Camus, en ce qui concerne l'attribution gratuite d'actions.

**Projet de Quatorzième résolution** (Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce en faveur du Directeur général concernant l'attribution gratuite d'actions et l'attribution d'options de souscription d'actions). — L'Assemblée générale ... approuve les engagements pris par la société en faveur de M. Ben Verwaayen, en ce qui concerne l'attribution gratuite d'actions et l'attribution d'options de souscription d'actions.

**Projet de Quinzième résolution** (Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce en faveur du Directeur général en matière de retraite). — L'Assemblée générale ... approuve les engagements pris par la société en faveur de M. Ben Verwaayen, en matière de retraite.

La CFE-CGC ne conteste pas en lui-même le bien fondé de tels engagements si leur montant, les conditions de performance requis pour leur obtention et l'implication des dirigeants le justifient. Mais les salariés ALCATEL-LUCENT savent que c'est trop rarement le cas : dans le passé récent de l'entreprise des suppléments de rémunération scandaleux furent octroyés alors que les salariés étaient licenciés par milliers et que les actionnaires voyaient leur capital divisé par un facteur 15 !!!

Aussi la CFE-CGC appelle les actionnaires ALCATEL-LUCENT à exercer leur devoir de contrôle en contrôlant le nombre d'actions gratuites, de stocks-options, le niveau de retraite complémentaire, les conditions d'exercice ainsi que les conditions de performance auxquelles leur obtention est soumise.

La CFE-CGC a salué l'arrivée du nouveau Président du Conseil d'administration et du nouveau Directeur Général comme une opportunité pour la société de renouer avec la croissance et la profitabilité. Il ne s'agit donc pas d'une attaque personnelle mais d'une question de fond. La CFE-CGC rappelle que cette année certains salariés ont vu leur prime annuelle diminuer de 90 % suite la non réalisation d'« objectifs » de performance économique totalement irréalistes dès leur définition car supérieurs à ceux communiqués dans la communication financière. Les salariés n'acceptent pas l'injustice. Les actionnaires ne doivent pas accepter de récompenser l'échec.

La CFE-CGC rappelle également que les stock-options ont un effet dilutif pour les actionnaires.

La CFE-CGC va donc au sein du fonds de l'actionnariat salarié (FCP2AL), environ 5% des droits de vote en AG, soumettre à examen ces résolutions et se réserve le droit d'émettre des propositions d'amélioration de ses résolutions.

Sur le problème particulier de la retraite « chapeau » la CFE-CGC si elle est attachée au principe d'un niveau de retraite reflétant les cotisations et donc le niveau de revenu d'activité ne conçoit pas comment des niveaux de retraite ahurissant peuvent être garantis pour seulement quelques trimestres d'activité. Ainsi le niveau des engagements que la société avait pris à l'égard de ses si désastreux anciens dirigeants a un seul nom : rapine. Les retraites des dirigeants doivent être calculées en tenant compte de leur niveau de salaire en suivant les règles du régime général et des régimes complémentaires. Pourquoi ne pas suivre les règles de l'ARCCO et de l'AGIRC ? Les dirigeants se plaisent à rappeler être un équipier parmi d'autres : pourquoi changer les règles pour eux ?

Les actionnaires ont une grande part de responsabilité dans les évolutions des années passées, en n'exerçant pas leur rôle de contrôle, de proposition ils ont lâché la bride à des dirigeants que plus rien ne retenait. Nous voulons tourner la page de l'avidité avec des nouveaux dirigeants acceptant les droits mais aussi les devoirs de leur rôle. Il n'est pas concevable que pour verser une prime de 5000 euros à un ingénieur ALCATEL-LUCENT ait toute une batterie de contrôles et que pour attribuer des montants se chiffrant en millions d'euros l'Assemblée générale des actionnaires ne soit qu'une chambre d'enregistrement :

### Actionnaires jouez votre rôle !

Intercentre CFE -CGC ALCATEL LUCENT en FRANCE

[www.cfecgc-alcatel-cit.org](http://www.cfecgc-alcatel-cit.org)